

DISPOSITIFS DE RECHANGE PILE, BATTERIE ET CARTOUCHES	Autorisé en cabine	Autorisé en soute	Limitations et Conditions de transport
PILES ET BATTERIE AU LITHIUM DE RECHANGE			
Batterie de rechange < à 100Wh Batteries au lithium-ion n'excédant pas 100 Wh ou au lithium-métal n'excédant pas 2 g. pour appareils électroniques portables (montres, caméscopes, appareils photos, téléphones portables, ordinateurs portables, tablettes, appareils médicaux électroniques portables, etc.	Oui	Non	Jusqu'à 20 batteries de rechange. En cas de dépassement, l'accord doit être demandé au préalable. Doivent être protégées individuellement pour éviter les courts-circuit.
Batterie de rechange entre 100Wh et 160Wh Batteries de rechange au lithium ion supérieures à 100 Wh, mais n'excédant pas 160 Wh pour appareils électroniques portables (outillages électriques, caméras vidéo, drones).Batteries de rechange au lithium métal comprises entre 2g et 8g pour les appareils médicaux seulement.	Oui	Non	Accord Préalable requis Limité à 2 batteries de rechange avec l'accord au préalable.
Batterie de rechange > à 160Wh Batteries de rechange au lithium ion supérieures à 160Wh pour les engins de déplacement électrique, gros outillages électriques, voiture électrique, etc.	Non	Non	Ces batteries de rechange ne sont pas autorisées dans les bagages et doivent être expédies comme fret.
BATTERIE EXTERNE, PILE A COMBUSTIBLE DE RECHANGE			
Batteries externes Batteries externes ou de secours au lithium (Power Bank, powerpack, batterypack).	Oui	Non	Les batteries externes sont considérées et traitées comme les batteries au lithium de rechange.
Piles à combustible Utilisés pour alimenter des appareils électroniques portables.	Oui	Non	La quantité maximum de carburant ne doit pas dépasser 200ml pour les liquides ou 200g pour les solides. Pour les gaz liquéfiés, 120
Cartouches de combustible de recharge Utilisés pour recharger les piles à combustible	Oui	Oui	ml pour les piles à combustible ou les cartouches pour piles à combustible non métallique, ou 200 ml pour les piles à combustible ou les cartouches de piles à combustible métallique, pour l'hydrogène en hydrure métallique, les cartouches de piles à combustible doivent avoir une capacité d'eau inférieure ou égale à 120 ml. Limité à 2 cartouches de rechange. Le remplissage des piles à combustible à bord d'un avion n'est pas autorisé